

FICHES - EXPORT

Fiche n°67 - Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie - Mars 2005

MOBILISATION EN FAVEUR DE L'EXPORTATION

Une action ciblée autour de quatre priorités : les PME, l'emploi, la réorientation géographique et sectorielle et les jeunes à l'international.

Mobiliser les PME

Le dispositif public d'accompagnement des entreprises a été simplifié et amélioré par la mise en place de nouveaux outils.

- L'offre de participation aux entreprises dans **les manifestations commerciales à l'étranger** a été élargie. En 2005, 400 opérations sont prévues avec une aide facilitée pour les salons professionnels vers la Chine. **Ubifrance** subventionnera de façon exceptionnelle quelques opérations collectives sur cinq marchés-cibles (Etats-Unis, Chine, Pologne, Japon et Algérie).

- Depuis mars 2004, le **SIDEX**, Soutien Individualisé aux Démarches à l'Export, réservé aux PME et TPE employant moins de 100 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions d'euros, permet de couvrir des dépenses de prospection de nouveaux marchés. La subvention SIDEX est plafonnée à 7 500 euros par pays cible, dans la limite de 30% des dépenses de prospection export engagées.

- Les régions et des partenaires privés (ex. Banques) sont associés à la démarche de **sensibilisation des PME**.

- Les démarches des entreprises pour leurs **salariés en mission à l'étranger** ont été allégées.

- **Le recouvrement de la TVA à l'importation est simplifié :**

- 1) à compter du 1/04/2005, intégration du paiement de la TVA à l'importation dans la déclaration de déduction des opérations imposables, grâce à la fixation d'une échéance unique de paiement de cette taxe au 25 du mois suivant celui de l'importation.

- 2) suppression du cautionnement (obligation faite aux opérateurs économiques de présenter une caution pour bénéficier d'un report de la TVA à l'importation).

- 3) suppression progressive de la redevance de 1 pour mille (liée à la perception douanière) à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 1^{er} juillet 2007.

- Les procédures publiques financières gérées par la **Coface** seront modernisées d'ici la fin 2005 :

création d'un comité client, réduction des délais d'instruction, simplification de la politique d'assurance crédit, élaboration d'une première liste d'acheteurs agréés, octroi de la possibilité de garantir la part européenne libellée en euro à hauteur de 40%, rénovation de la procédure de garantie d'investissement, mécanisme de garantie des cautions pour les PME et les entreprises intermédiaires, refonte du processus organisationnel de l'assurance-crédit à moyen terme, octroi d'une aide financière pour encourager la promotion commerciale des

entreprises à l'étranger appartenant à des Français.

- Le **portage des PME** par les grands groupes va être encouragé (hébergement, conseil, sous-traitance...).
- Afin de favoriser l'accès et la diffusion de **l'information sur les marchés étrangers**, en 2005 un moteur de recherche dédié à l'international sera partagé entre les sites d'Ubifrance, des missions économiques et des CCI.

Favoriser l'emploi

□ Le Contrat d'emploi à l'export

Cette nouvelle mesure insérée dans la loi de programmation sur la cohésion sociale est calquée sur le contrat de chantier. Il n'existait pas de contrat de travail adapté à l'exportation, qui permette de mieux gérer la durée incertaine inhérente à certaines démarches export.

□ Le crédit impôt-export

sera inséré dans la loi de finances de 2005 pour les PME (moins de 250 salariés) qui engagent des prospections commerciales en dehors de l'Espace économique européen quand elles sont accompagnées de création d'emploi dédié à l'export. Montant de 40 000 euros avec un taux de 50% des dépenses de prospection engagées sur une période de 24 mois à partir du recrutement.

□ Les consortiums de PME à l'export

Les associations ou les GIE créés par les PME, qui mutualiseront leur fonction export, pourront bénéficier du crédit d'impôt-export majoré ; le crédit sera doublé par rapport au droit commun : 80 000 euros au lieu de 40 000 euros, lorsqu'ils recruteront un salarié dédié à l'export. Ainsi, des PME complémentaires seront encouragées à travailler ensemble et à créer des emplois.

Priorités géographiques et sectorielles

- Notre commerce doit être réorienté en terme géographique et sectoriel pour tirer parti de la dynamique de croissance à l'international. Des plans d'actions couvrant **vingt-cinq pays prioritaires** ont été élaborés dès 2003, mobilisant l'ensemble des partenaires publics et privés.

En 2005, des **déplacements officiels** en Chine, aux Etats-Unis, au Japon encourageront les PME à conquérir ces marchés en leur fournissant les éléments d'information nécessaires et les contacts professionnels pertinents pour une pénétration du marché réussie.

- Des **plans d'actions sectoriels** seront mis en place pour pallier l'insuffisance de spécialisation sur les secteurs les plus dynamiques. Le «Kit agro-alimentaire export» sera le premier à être lancé, prestation globale sur mesure composée de modules offerts par Ubifrance et Sopexa, avec un coût attractif et l'avantage d'optimiser l'efficacité du dispositif public d'appui.

Mobiliser les jeunes à l'international (VIE)

- L'enjeu du **Volontariat International en Entreprise** est de permettre à une entreprise d'envoyer un jeune professionnel (18 à 28 ans) à l'étranger pour une mission pouvant durer de 6 à 24 mois tout en confiant à Ubifrance le soin d'assurer sa gestion administrative.

Cette formule souple et économique pour l'entreprise, permet des actions géographiques ou sectorielles ciblées. (*fiche export n°65*)

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Déc. 2004

ÉDITION : Réseau HNI / Normanex

CONSULTATION : • La collection des Fiches Export est consultable sur Internet :

http://www.haute-normandie.net/hni/fiches_techniques.htm ou auprès de M-CI. Bernis - Tél : 02 35 14 38 89